



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 601-29

Ce règlement amende le règlement de zonage 601, afin de modifier diverses dispositions, notamment la création d'une nouvelle zone H-34, la modification des usages dans les zones H-03, H-05, C-02 et C-03, la modification des normes de lotissement dans les zones C-03, I-01 et H-03, l'autorisation de conteneurs et la gestion des poulaillers (garde de poules à domicile).

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 21 février 2020, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 2 mars 2020.

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière